



RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

2019



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Assurances



RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE



Exercice 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION	03	4 ÊTRE UN INVESTISSEUR RESPONSABLE	12
1 GOUVERNANCE ET STRATÉGIE RSE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES	03	4.1 EN S'ENGAGEANT EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	13
1.1 GOUVERNANCE	03	4.2 EN INTÉGRANT LES ENJEUX ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	14
1.2 STRATÉGIE	04	4.3 EN MESURANT L'EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE D'ACTIFS	16
2 MODÈLE D'AFFAIRES ET PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS	05	5 ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE	19
2.1 PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ET CHIFFRES CLÉS	05	5.1 EN PROTÉGEANT LES COLLABORATEURS	19
2.2 MODÈLE D'AFFAIRES DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES	06	5.2 EN ACCOMPAGNANT ET EN DÉVELOPPANT LES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS	19
2.3 PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES	07	5.3 EN PRIVILÉGIANT LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL	21
3 ÊTRE UN ASSUREUR RESPONSABLE	09	5.4 EN CRÉANT UNE CULTURE D'ENTREPRISE BASÉE SUR L'ÉTHIQUE ET L'INTÉGRITÉ	21
3.1 EN PROPOSANT UNE OFFRE DE PRODUITS INNOVANTE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE	09	6 ANNEXES	23
3.2 EN VEILLANT À LA SATISFACTION DES CLIENTS	10	6.1 TABLEAU DE CORRESPONDANCE TCFD	23
3.3 EN RÉDUISANT LES ÉMISSIONS DE CO ₂	11	6.2 CONSOMMATIONS DE RESSOURCES ET ÉMISSIONS DE CARBONE : NOTE MÉTHODOLOGIQUE ET PÉRIMÈTRE DE REPORTING	24
		6.3 MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION ESG ET CARBONE DES ACTIFS	24
		6.4 LISTE DES ACCORDS COLLECTIFS SIGNÉS	29
		6.5 RAPPORT D'ASSURANCE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT	30

INTRODUCTION

Le rapport de performance extra-financière vise à répondre aux obligations de reporting des investisseurs institutionnels, telles qu'indiquées dans l'article 173 sur la loi de la Transition énergétique et la croissance verte (LTECV).

Il a également pour objectif de décrire la façon dont les enjeux de responsabilité sociale et environnementale sont pris en compte par Société Générale Assurances, et notamment la relation entre le modèle d'affaires de l'entreprise, les principaux risques extra-financiers qui en découlent, et les politiques mises en œuvre pour les prévenir et les atténuer.

Enfin, il s'efforce de présenter les informations recommandées par la *Task Force on Climate-related*

Financial Disclosures (TCFD)⁽¹⁾ sur l'intégration des enjeux climatiques dans l'activité d'investissement, notamment en termes de gouvernance, de stratégie et de gestion des risques (cf. tableau de correspondance page 23).

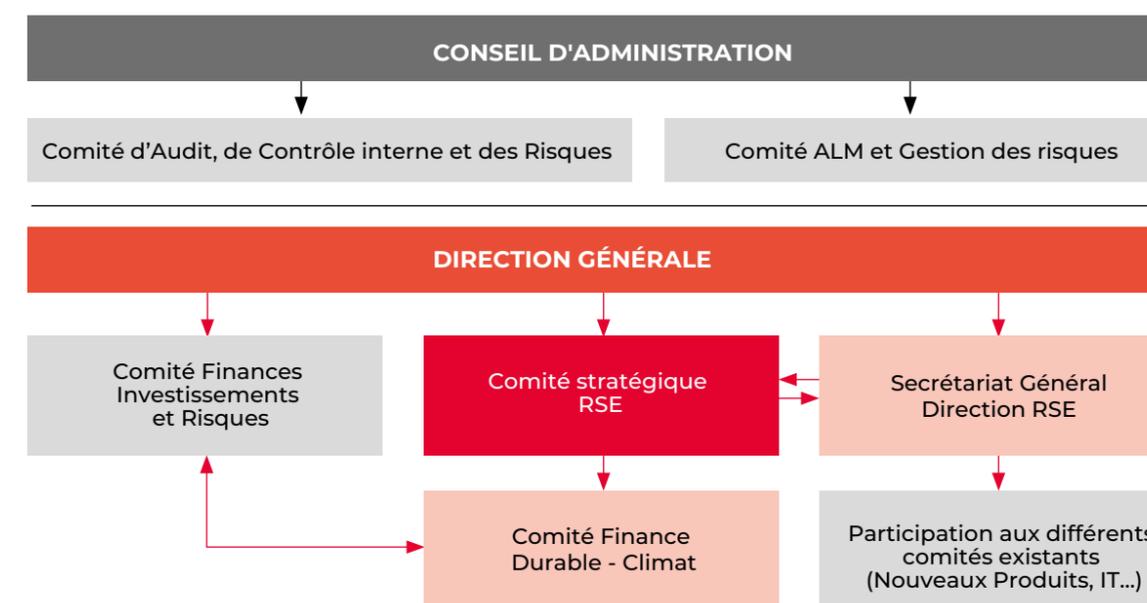
Revue par un vérificateur indépendant

EY & Associés a examiné nos processus et procédures pour 2019 et vérifié un échantillon d'informations publiées dans ce rapport (cf. annexes). EY & Associés a exprimé une assurance modérée qu'aucune anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations vérifiées ont été établies conformément aux Référentiels n'a été relevée.

1—GOUVERNANCE ET STRATÉGIE RSE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES

1.1—GOUVERNANCE

Société Générale Assurances met en œuvre une gouvernance dédiée afin d'intégrer la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), et notamment les problématiques ESG⁽²⁾ et climat, dans les processus de décision et les processus opérationnels.



(1) Stratégie Climat, Gouvernance climat, Gestion des risques liés aux changements climatiques, indicateurs et cibles.
 (2) Environnementales, Sociales et de Gouvernance.

Le **Conseil d'administration** définit les orientations stratégiques, orientations qui seront mises en œuvre, sous son contrôle, par la Direction générale. Il est assisté par le **Comité ALM et Gestion des risques**, qui supervise la gestion actif/passif et la gestion des risques (dont les risques climatiques), et par le **Comité d'Audit, du Contrôle Interne et des Risques (CACIR)**, notamment chargé du suivi du contrôle interne et de la gestion des risques.

La **Direction Responsabilité Sociale et Environnementale**, créée en 2018 et rattachée au Secrétaire Général, est notamment chargée :

- de définir et de mettre en œuvre la politique RSE de l'entreprise (en lien avec les différentes Directions opérationnelles et support concernées) ;
- d'identifier les principaux risques extra-financiers et de suivre les actions mises en œuvre pour les prévenir ou les atténuer.

La gouvernance s'est renforcée en 2019 avec la création d'un **Comité stratégique RSE**, présidé par le Directeur général

1.2—STRATÉGIE

L'ambition RSE est intégrée dans la stratégie de Société Générale Assurances. L'entreprise s'est fixé comme objectif d'être un assureur, un investisseur, et un employeur responsable. Ces 3 axes sont interdépendants et structurent toute l'action RSE. Cet engagement se traduit également par un fonctionnement moins consommateur de ressources et une réduction des émissions de carbone.

1. Être un assureur responsable : l'enjeu est de protéger ses clients par des offres, un conseil et une qualité de service adaptés à leurs attentes, tout en intégrant les nouvelles problématiques sociétales comme l'allongement de l'espérance de vie ou le changement climatique.

de Société Générale Assurances, qui se réunit au moins 6 fois par an et dont les missions sont notamment de :

- valider la stratégie RSE et réaliser les arbitrages nécessaires ;
- suivre la mise en œuvre des différents plans d'action.

Un comité dédié a également été créé en 2019 pour coordonner les sujets liés à la **Finance Durable et au Climat**. Le Comité Finance Durable - Climat, qui réunit au moins 6 fois par an la Direction des Investissements, la Direction des Risques, les Directions techniques et la Direction RSE, a notamment pour mission de :

- piloter la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie Finance Durable - Climat ;
- coordonner la gestion des risques climatiques à l'actif et au passif.

Les travaux du Comité Finance Durable - Climat alimentent notamment le **Comité Finances Investissements et Risques**, rattaché à la Direction générale et qui se réunit environ 8 fois par an pour traiter notamment de la gestion d'actifs et des limites d'investissement.

2. Être un investisseur responsable : en tant qu'investisseur institutionnel, Société Générale Assurances dispose d'un levier important, sa politique d'investissement, qu'elle peut actionner en faveur de l'environnement, du climat, et de manière plus générale au profit de la société civile.

3. Être un employeur responsable : Société Générale Assurances porte une attention particulière au développement de ses collaborateurs, qui passe notamment par la formation, la qualité de vie au travail, l'équité de traitement et la promotion de la diversité.

2—MODÈLE D'AFFAIRES ET PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS

2.1—PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ET CHIFFRES CLÉS

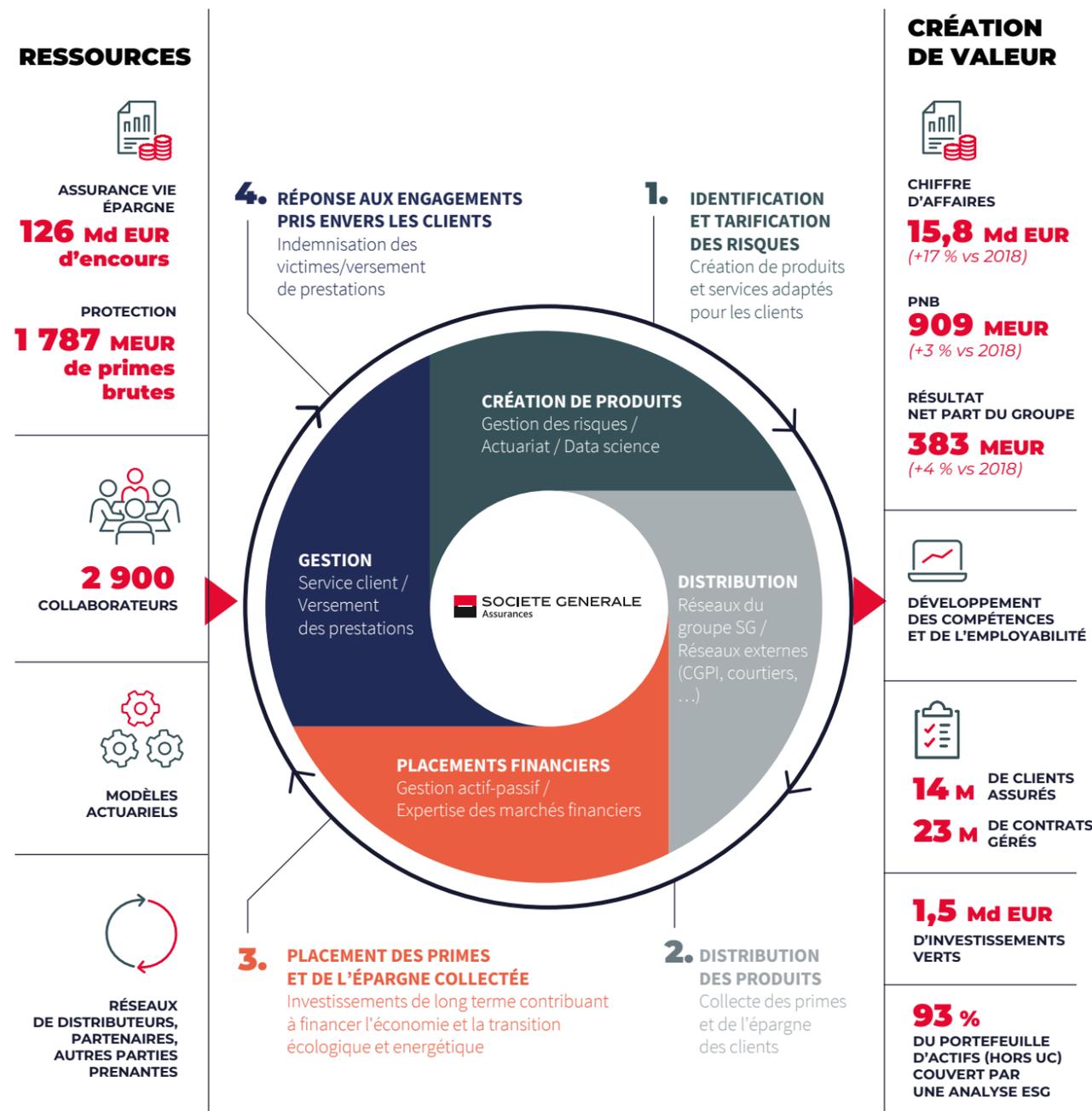
Présente en France avec Sogécap, Antarius, Sogessur et Oradéa Vie, et dans 8 pays à l'international, Société Générale Assurances propose une offre de produits complète sur deux grands segments d'activité que sont l'assurance vie épargne et la protection afin de répondre aux besoins de ses clients particuliers, professionnels et entreprises.

ÉPARGNE	Assurance vie épargne <ul style="list-style-type: none"> ■ Assurance vie ■ Capitalisation 	Épargne retraite <ul style="list-style-type: none"> ■ Rentes ■ Retraite entreprises ■ Fonds de pension 	
	PROTECTION	Prévoyance individuelle <ul style="list-style-type: none"> ■ Assurance temporaire décès ■ Assurance obsèques ■ Assurance dépendance ■ Assurance accidents de la vie 	Assurance santé <ul style="list-style-type: none"> ■ Assurance santé individuelle ■ Assurance santé collective
		Assurance dommages <ul style="list-style-type: none"> ■ Assurance automobile ■ Assurance multirisques habitation ■ Assurance multirisques des professionnels ■ Assurance responsabilité des dirigeants ■ Assurance mobiles/tablettes 	Assurance des emprunteurs
		Prévoyance collective	Assurance risques divers <ul style="list-style-type: none"> ■ Assurance protection juridique ■ Assurance perte d'emploi ■ Assurance des moyens de paiement ■ Assurance des pertes pécuniaires

Société Générale Assurances distribue ses produits :

- en synergie avec tous les métiers du groupe Société Générale (Banque de détail, Banque privée et services financiers), en France et à l'international ;
- en développant des accords de partenariat avec des acteurs extérieurs (plateformes et groupements de conseillers en gestion de patrimoine indépendants, Banques privées, plateformes internet, etc.).

2.2—MODÈLE D'AFFAIRES DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES



2.3—PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES

2.3.1 GESTION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS⁽¹⁾

Les risques extra-financiers sont gérés dans le cadre de la gouvernance RSE (cf. partie 1.1) et des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne mis en place par Société Générale Assurances. Ces systèmes, au travers de leurs différentes composantes, ont respectivement pour objectifs :

- de garantir en permanence la maîtrise des risques en les identifiant, les mesurant et en mettant en place les mesures d'atténuation adéquates si nécessaire ;
- de prévenir les dysfonctionnements, de s'assurer de l'adéquation et du bon fonctionnement des processus internes, de garantir la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations financières, prudentielles et de gestion.

Ils s'appuient notamment sur des politiques, validées par le Conseil d'administration, qui définissent les principes, processus et procédures mis en place ainsi que la gouvernance et les métriques clés relatives à chaque risque.

POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

- Politique du risque d'investissement
- Politique du risque ALM
- Politique du risque de souscription
- Politique du risque de provisionnement
- Politique du risque de réassurance
- Politique de gestion des risques opérationnels et du risque de réputation
- Politique ORSA

POLITIQUES DE CONTRÔLE INTERNE

- Politique de contrôle interne
- Politique de vérification de la conformité
- Politique de sous-traitance
- Politique d'honorabilité et de compétences

2.3.2 PROFIL DE RISQUE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES

L'activité assurance vie épargne étant prédominante dans l'activité et le bilan de Société Générale Assurances, les principaux risques de Société Générale Assurances sont :

- les risques ALM** (gestion actif/passif), dont les risques de marché, de crédit et de liquidité, et plus particulièrement les risques de marché des actifs financiers en représentation des engagements techniques qui constituent l'exposition la plus significative ;
- les risques techniques**, et particulièrement le risque de souscription à travers ses activités d'assurance

vie épargne (risque de rachat). Dans une moindre mesure, Société Générale Assurances est également exposée à des risques de souscription non-vie et santé (qui peuvent notamment émaner de la tarification, de la sélection, de la gestion des sinistres ou du risque de catastrophe) ;

- les risques opérationnels et autres risques**, dont les risques stratégiques, de réputation et les risques de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

(1) Ces informations concernent la société Sogécap en tant que société mère de Société Générale Assurances. Sogécap exerçant par ailleurs, à titre individuel, une activité d'assurance vie et de capitalisation, les dispositifs et procédures mis en place dans le cadre du système de gouvernance sont identiques et applicables aussi bien à l'entité qu'à Société Générale Assurances.

2.3.3 CARTOGRAPHIE DES PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS

Approche méthodologique

La cartographie des principaux risques extra-financiers de Société Générale Assurances⁽¹⁾ a été mise à jour en 2019 en croisant le profil de risque avec les 4 axes d'analyse suivants⁽²⁾ : évolutions sociales et sociétales, impact environnemental et changement climatique, respect des droits de l'Homme, lutte contre la corruption.

Les risques identifiés sont ensuite évalués en fonction de leur impact potentiel (de faible à très fort) et de leur

probabilité d'occurrence (de faible à quasiment certain). L'analyse est réalisée à « dire d'experts » et dans une approche « top down » par la Direction Responsabilité Sociale et Environnementale, en collaboration avec la Direction des Risques et la Direction du Contrôle Interne. La cartographie est validée par le Comité Finance Durable - Climat (cf. 1.1. Gouvernance).

Synthèse des risques extra-financiers de Société Générale Assurances

PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS (avant prise en compte des mesures de contrôle et d'atténuation)	PRINCIPALES POLITIQUES DE CONTRÔLE ET D'ATTÉNUATION	INDICATEURS	CHAPITRES
Impact environnemental et changement climatique			
<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque de dépréciation des actifs faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser, voire interdire, certaines activités jugées trop émettrices de gaz à effet de serre (risque de transition) ■ Impact environnemental des activités et du fonctionnement de l'entreprise ■ Risque de réputation lié à l'impact environnemental de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politique d'investissement ■ Programme de réduction carbone 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluation Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) et carbone du portefeuille d'actifs ■ Évaluation de la trajectoire en degrés du portefeuille d'actifs⁽³⁾ ■ Bilan carbone pour compte propre 	<ul style="list-style-type: none"> 4 3.1
Évolutions sociales et sociétales			
<ul style="list-style-type: none"> ■ Inadaptation des produits aux nouveaux besoins et attentes des clients, risque d'insatisfaction client (offres responsables et solidaires, offres et modes de commercialisation innovants, etc.) ■ Risque de réputation lié à l'impact social et sociétal de l'entreprise ■ Non-respect de la réglementation (protection des données personnelles) ■ Hausse de la cybercriminalité 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Procédure de gouvernance et surveillance des produits ■ Politique de contrôle de la conformité ■ Programme interne RGPD⁽⁴⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mesure de la satisfaction client ■ Réclamations clients ■ Dysfonctionnements de conformité 	<ul style="list-style-type: none"> 3.1 3.2 5.4
Respect des droits de l'Homme			
<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement insuffisant des compétences des collaborateurs ■ Non-prise en compte des aspects de qualité de vie au travail 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politiques et procédures RH ■ Programme de transformation culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Heures de formation ■ Enquête d'évaluation sur les conditions de vie au travail⁽⁵⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> 5.1 5.2
Lutte contre la corruption			
<ul style="list-style-type: none"> ■ Non-respect de la réglementation (corruption, blanchiment, évasion fiscale) et du Code de conduite interne 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politiques de lutte contre la corruption ■ Politiques de sécurité financière ■ Code de conduite interne ■ Code de conduite fiscale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de collaborateurs formés (anticorruption) ■ % de collaborateurs formés au Code de conduite ■ Amendes régulateur ■ Dysfonctionnements de conformité 	<ul style="list-style-type: none"> 5.4

(1) Risques liés aux décisions et aux actions de Société Générale Assurances (risques provoqués) ou à des facteurs externes (risques subis).
 (2) Cf. article L. 225-102-1 du Code de commerce.
 (3) Indicateur non disponible à ce stade – en cours de constitution.
 (4) Règlement général sur la protection des données.
 (5) Indicateur à usage interne.

3—ÊTRE UN ASSUREUR RESPONSABLE

3.1—EN PROPOSANT UNE OFFRE DE PRODUITS INNOVANTE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

3.1.1 UN PROCESSUS DE GOUVERNANCE DES PRODUITS INTÉGRANT LA DIMENSION RSE ET LES RISQUES EXTRA-FINANCIERS

En France comme à l'international, Société Générale Assurances met en œuvre un processus de gouvernance et de surveillance des produits dont l'objectif est de s'assurer que tout nouveau produit, nouvelle activité ou transformation significative de produit existant soit soumis à un processus d'approbation et à une analyse des risques avant lancement (ainsi qu'à des revues périodiques après lancement).

La dimension RSE et les risques extra-financiers (notamment les risques sociaux et environnementaux, ainsi que les risques de réputation liés) sont systématiquement inclus dans cette analyse et font l'objet d'une analyse formelle réalisée par la Direction Responsabilité Sociale et Environnementale.

3.1.2 DES OFFRES INNOVANTES ET RESPONSABLES

En assurance vie épargne

Société Générale Assurances propose à ses clients des supports financiers responsables qui leur permettent d'investir dans des projets ou des entreprises dont l'activité répond à des enjeux environnementaux et sociaux.

Comme prévu par la loi PACTE, tous les contrats de Société Générale Assurances en France proposent depuis fin 2019 au moins un support financier adossé soit à un fonds solidaire, soit à un fonds bénéficiant des labels d'État « ISR » (Investissement Socialement Responsable) ou « Greenfin » (financement de la transition énergétique et écologique).

174 supports financiers responsables (labellisés ou ayant des caractéristiques similaires) sont ainsi référencés à fin 2019, totalisant un encours de **883 M€**⁽¹⁾ (contre 353 M€ fin 2018, soit une hausse de près de 150 % en un an⁽²⁾).

(1) Dont 77 fonds labellisés ISR, Greenfin ou Finansol.
 (2) Cette hausse est notamment due au fait que des supports déjà proposés par Société Générale Assurances ont acquis un label en 2019.

En assurance santé

En 2019, Société Générale Assurances a lancé de nouvelles offres santé dites « responsables », qui anticipent les évolutions prévues par la réforme du 100 % santé dans les trois prochaines années.

Ces nouvelles offres proposent des couvertures plus modulaires assurant un ajustement des garanties aux besoins du client tout en respectant son budget. Deux populations sont principalement ciblées :

- les populations à bas revenus qui renoncent aux soins pour raisons financières ;
- les seniors, plus particulièrement sur l'audioprothèse.

La mise en place de ces garanties permet à ces patients d'accéder à des équipements de qualité sans reste à charge.

Enfin, les services à destination des professionnels Travailleurs Non-Salariés (TNS) ont été renforcés avec l'ajout d'un service de deuxième avis médical (permettant notamment de faire appel à un spécialiste de renom en cas de diagnostic d'une maladie grave).

En assurance dommages

Dans le cadre de l'assurance de la flotte automobile de l'État français (gérée par l'UGAP, Union des groupements d'achats publics), mise en place en 2019, Société Générale Assurances met en œuvre un dispositif graduel innovant de prévention routière en fonction du risque constaté (« sinistralité ») de chaque assuré. Ce dispositif est notamment constitué d'un plan de prévention du risque routier adapté aux caractéristiques de l'organisation, d'actions de sensibilisation (newsletters, e-learning, réunions présentielles) et de séances de formation (sur circuit ou en simulateur).

Ces mesures contribueront à réduire le nombre d'accidents matériels et corporels sur une flotte de plus de 40 000 véhicules.

3.2—EN VEILLANT À LA SATISFACTION DES CLIENTS

La satisfaction des clients est au cœur de la stratégie de Société Générale Assurances. Afin de toujours mieux la prendre en compte, une Direction dédiée à l'Expérience Client a été créée en 2019.

3.2.1 UNE MESURE CONTINUE DE LA SATISFACTION DES CLIENTS

Société Générale Assurances a mis en place, pour les produits assurance vie épargne, prévoyance, assurance dommages et assistance, une méthodologie similaire de mesure de la satisfaction client basée sur un « *Net Promoter Score* » (NPS) « à chaud ».

Ces enquêtes s'adressent à l'ensemble des clients Société Générale et Crédit du Nord en France⁽¹⁾ ayant eu un contact téléphonique avec une des plateformes. Grâce à cette écoute en continu de ses assurés, Société Générale Assurances s'inscrit dans une dynamique d'amélioration permanente de ses offres et de ses parcours clients.

Cette mesure est complétée par une analyse des « verbatim » à chaud permettant une réactivité plus importante.

3.2.2 DES PARCOURS REVUS ET DES NOUVEAUX SERVICES

Afin de mieux répondre aux attentes des clients en termes de simplification et de digitalisation du parcours client, Société Générale Assurances a mis en œuvre les actions suivantes en 2019 :

- l'achat en ligne avec signature électronique est désormais proposé à l'ensemble des clients des réseaux bancaires Société Générale et Crédit du Nord en France pour la souscription d'une assurance automobile. En 2019, 51 % des contrats ont ainsi été signés électroniquement ;

- les clients du Crédit du Nord détenteurs d'un contrat d'assurance vie épargne et de prévoyance Antarius peuvent recevoir leurs relevés d'opérations de manière totalement dématérialisée dans leur espace internet personnel sécurisé ;
- enfin, un nouveau service gratuit d'alerte météo a été développé pour nos clients détenteurs de contrats d'assurance multirisques habitation, automobile ou garantie accidents de la vie afin de les prévenir d'événements climatiques au niveau de leur commune (orage, tempête, inondation, grêle, neige).

Par ailleurs, un programme de refonte des parcours clients, basé sur les besoins exprimés par les clients, a été lancé. Ce programme, qui porte sur toutes les activités, s'appuiera également sur les retours directs des clients au travers de groupes d'échange.

3.2.3 DES RÉCLAMATIONS TRAITÉES DE FAÇON EFFICACE

En France, les réclamations font l'objet d'une analyse détaillée sous le contrôle d'un service dédié et conformément aux recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Elles reçoivent une réponse dans les 10 jours ouvrés suivant leur réception. À défaut du traitement de la réclamation sous 10 jours, un courrier est adressé au client lui indiquant que la réponse lui sera apportée sous 2 mois maximum.

Sur le périmètre France, le taux de réclamations (nombre de réclamations/nombre de contrats en cours) s'établit à fin novembre 2019 à 0,12 % (contre 0,19 % en 2018). Sur cette même période, le nombre de réclamations adressées au médiateur en assurances s'établit à 189 (contre 182 en 2018).

3.3—EN RÉDUISANT LES ÉMISSIONS DE CO₂

Le bilan carbone ou empreinte carbone d'une entreprise peut se présenter comme suit :



On distingue parmi les émissions de carbone d'une entreprise :

- les émissions **directes** (ou scope 1) : liées à des consommations fossiles par une entreprise pour son fonctionnement (ex. : pétrole, fuel, charbon, gaz, consommés directement), y compris les émissions de carbone potentielles⁽¹⁾ ;
- les émissions **indirectes** (scope 2) : émissions issues d'énergies consommées provenant d'autres entreprises (ex. : achat par l'entreprise de vapeur ou de froid auprès du chauffage urbain, d'électricité, etc.) ;
- les **autres émissions indirectes** (scope 3) : émissions indirectement produites par les activités de l'entreprise qui ne sont pas comptabilisées en scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur, en amont ou en aval (ex. : biens et services consommés par les fournisseurs, transport et distribution de produits, etc.).

Chaque année, Société Générale Assurances recense les consommations de ressources nécessaires à son fonctionnement en tant qu'entreprise et calcule ses émissions de CO₂ pour compte propre⁽²⁾. Ce recensement et le suivi de l'évolution des différents indicateurs permettent de s'assurer que les actions mises en œuvre et leurs résultats sont en phase avec les objectifs.

Bilan des consommations pour l'exercice 2019 (périmètre Société Générale Assurances) ⁽³⁾	2018	2019	Évolution 2018/2019
Nombre total d'occupants	2 999	3 241	+8,1 %
Consommation totale d'énergie par occupant	2 672 kWh/occ	2 391 kWh/occ	-10,5 %
Quantité totale de papier utilisée	344,5 tonnes	264,3 tonnes	-23,3 %

Dans le cadre du programme de réduction carbone du groupe Société Générale, Société Générale Assurances a pris l'engagement de réduire de **25 % ses émissions de CO₂ par collaborateur en 2020 par rapport à 2014**.

Les émissions de CO₂ par collaborateur sont passées pour Société Générale Assurances de 1,07 tonne équivalent CO₂ en 2014 à 0,64 tonne équivalent CO₂ en 2019, soit **une diminution de près de 40 %**.

Évolutions des émissions de CO ₂ (périmètre Société Générale Assurances) ⁽³⁾	2014	2019	Évolution 2014/2019
Émissions totales de CO ₂ (en tonnes équivalent CO ₂)	2 276	2 053	-10 %
Émissions de CO ₂ par collaborateur (en tonnes équivalent CO ₂)	1,07	0,64	-40 %

Enfin, des actions contribuant à réduire l'empreinte carbone de l'entreprise ont été mises en œuvre au cours de l'année, notamment la dématérialisation des relevés de situation annuels des assurés du réseau Crédit du Nord.

(1) Le NPS « à chaud » est également déployé en République tchèque.

(1) Correspond à la combustion future par une entreprise de réserves fossiles qu'elle détient aujourd'hui mais ne consomme pas encore (exemples : stocks de charbon, de pétrole, réserves de gaz...). Les informations sur les réserves détenues ne sont pas toujours disponibles, et donc prises en compte.

(2) Les émissions pour compte propre regroupent les scopes 1 et 2.

(3) cf. annexe 6.2.

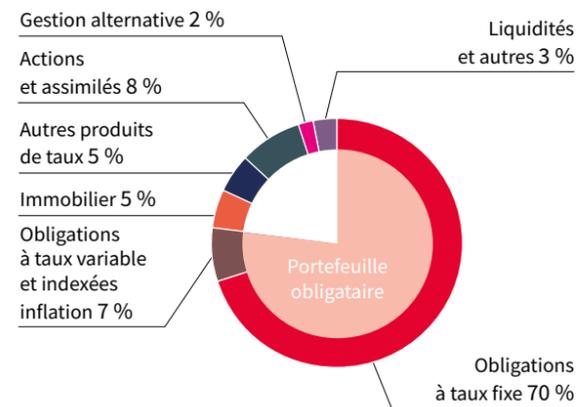
4 — ÊTRE UN INVESTISSEUR RESPONSABLE

En gérant de façon responsable ses actifs financiers, Société Générale Assurances agit en faveur de l'environnement, du climat, et de manière plus générale au profit de la société civile.

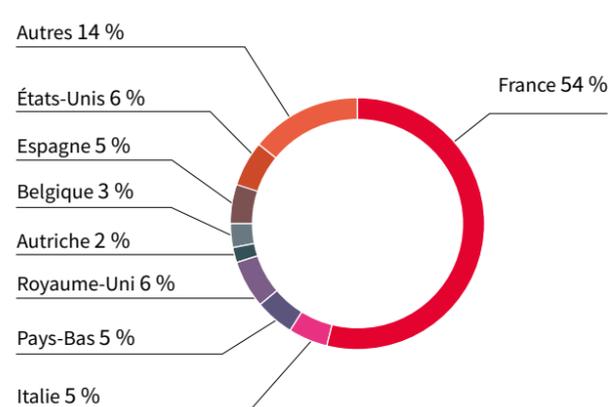
Allocation des actifs (périmètre France)

Au 31/12/2019, les actifs sous gestion (hors unités de compte) s'élèvent à **96,7 Md €** en France ⁽¹⁾ (+5,1 % par rapport à 2018). Le portefeuille est décomposé de la façon suivante :

PORTEFEUILLE PAR TYPE D'ACTIF



PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Exposition aux risques climatiques

L'exposition de Société Générale Assurances aux risques climatiques diffère selon leur nature. En effet, les risques climatiques peuvent être décomposés de la façon suivante :

- **les risques physiques**, qui résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques (comme par exemple : la perte de valeur des placements détenus par les assureurs et émis par des entités touchées par ces événements climatiques ; l'augmentation de la fréquence et du coût des sinistres à régler par les assureurs) ;
- **les risques de transition**, qui résultent des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie à faible intensité carbone, en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement. Ces risques sont liés par exemple à une dépréciation des actifs, faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient impacter certaines activités jugées trop émettrices de gaz à effet de serre (GES).

L'entreprise est également exposée au **risque de réputation** lié à l'impact environnemental et social de ses investissements.

Société Générale Assurances n'est pas, dans sa situation actuelle, particulièrement exposée aux risques physiques.

En effet, en assurance vie épargne, les actifs sont principalement investis en titres obligataires, majoritairement émis par des États et des secteurs peu sensibles aux risques climatiques ⁽²⁾ (pays européens, secteur des services financiers). De même, 92 % des actifs détenus dans le cadre des investissements immobiliers sont localisés en France (dont 73 % en Île-de-France) et sont essentiellement composés d'immeubles de bureaux (62 %).

L'activité d'assurance dommages est plus sensible aux risques physiques mais, au vu de la prédominance de l'activité assurance vie épargne, l'exposition de l'entreprise reste modérée. Les risques sont suivis et encadrés au travers des politiques de souscription, de provisionnement et de réassurance revues chaque année et approuvées en Conseil d'administration. Enfin, les risques sont pris en compte dans le processus réglementaire annuel

(1) Sociétés Sogécap, Antarius, Sogessur et Oradéa Vie ; ces actifs représentent 96 % du total des actifs sous gestion de Société Générale Assurances (hors UC).
(2) Cf. « Guide d'évaluation du risque climat dans les portefeuilles d'investissement » de la Fédération Française de l'Assurance.

d'Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS), réalisé dans le cadre de la Directive Solvabilité 2, et dont les conclusions sont validées en Conseil d'administration et

communiquées à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

4.1 — EN S'ENGAGEANT EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

4.1.1 DES ENGAGEMENTS FORTS EN FAVEUR D'UNE FINANCE RESPONSABLE

Dans le cadre des engagements du groupe Société Générale et des initiatives de la Place de Paris ⁽¹⁾, Société Générale Assurances a réaffirmé en 2019 son engagement en faveur d'une finance responsable en décidant notamment :

- **d'aligner son portefeuille d'actifs** avec les objectifs des Accords de Paris ⁽²⁾ ;
- de se **désengager totalement du secteur du charbon thermique** selon un calendrier en ligne avec les objectifs des Accords de Paris : au plus tard en 2030 pour les entreprises ayant des actifs dans les pays de l'UE et de l'OCDE, et 2040 ailleurs.

Les nouveaux engagements suivants ont également été signés en 2019 :

- le « **Tobacco Free Finance Pledge** », qui encourage l'adoption de politiques d'investissement sans tabac ; et
- le « **Montreal Carbon Pledge** », qui consiste à mesurer et à rendre publique l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'actifs.



4.1.2 UN RÔLE ACTIF DANS LE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DURABLES ET POSITIFS

Société Générale Assurances joue un rôle actif dans le développement des investissements durables et positifs.

Des investissements « verts » en forte augmentation en 2019

En tant qu'investisseur de long terme, Société Générale Assurances accompagne la transition énergétique et participe à la lutte contre le réchauffement climatique.

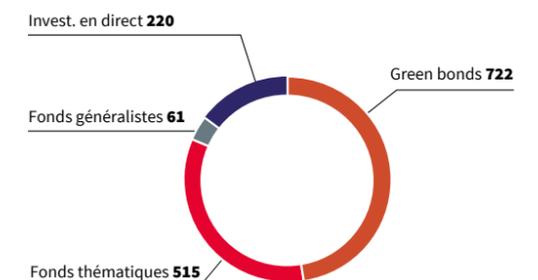
Société Générale Assurances s'est ainsi associée en 2019 à neuf investisseurs institutionnels français afin de créer trois fonds d'investissement de place (« fonds ambition climat ») pour lutter contre le réchauffement climatique. Ces fonds seront confiés à des sociétés de gestion qui auront pour mission de proposer des méthodes innovantes pour intégrer la lutte contre le réchauffement climatique dans la gestion financière. Dans un contexte d'apparition d'une pluralité de méthodes, encore émergentes, de prise en compte du réchauffement climatique, l'enjeu est d'accompagner le développement et la mise en œuvre des méthodes les plus prometteuses.

Au 31/12/2019, le total des investissements « verts » du portefeuille d'actifs (« part verte ») s'élevait à **1,5 Md €, en forte hausse par rapport à 2018⁽³⁾ (+120 %)**.

Cette part « verte » est composée :

- d'obligations vertes (ou « green bonds ») : 722 M€ ;
- de fonds thématiques climat et transition énergétique (fonds labellisés ou assimilés) : 515 M€ ;
- de projets liés à la transition énergétique identifiés dans des fonds généralistes : 61 M€ ;
- d'investissements en direct dans des infrastructures dédiées à la transition énergétique ou aux énergies renouvelables : 220 M€.

DÉCOMPOSITION DES INVESTISSEMENTS « VERTS » (en M€)



(1) <https://www.ffa-assurance.fr/actualites/la-place-financiere-de-paris-se-mobilise-pour-franchir-une-nouvelle-etape-en-faveur-une>
(2) <https://www.societegenerale.com/fr/transition-energetique-engagements-climat/engagements-en-faveur-du-climat>
(3) 697 M€ en 2018.

Des investissements immobiliers responsables et solidaires

Dans le cadre de ses investissements immobiliers, Société Générale Assurances privilégie les investissements à forte efficacité énergétique et les meilleures certifications (pour la construction, la rénovation et l'exploitation). La valeur du parc immobilier **ayant des certifications environnementales⁽¹⁾** est ainsi évaluée à **3 Md €** au 31/12/2019.

Dans le cadre de son action solidaire, Société Générale Assurances a également mis les 5 000 m² de l'un de ses immeubles parisiens temporairement vacant à la disposition de 84 acteurs (associations, artistes, start-up, etc.) via un partenariat conclu avec Plateau Urbain⁽²⁾.



4.1.3 UN ENGAGEMENT ACTIF POUR INFLUENCER LES ÉMETTEURS

La politique d'engagement menée auprès des émetteurs vise à agir comme un catalyseur de changement et de progrès, et peut apparaître comme une alternative efficace au désinvestissement. Société Générale Assurances s'appuie sur la politique d'engagement active et d'influence menée par Amundi, son principal gestionnaire d'actifs, qui s'attache à faire évoluer les pratiques des émetteurs.

En 2019, les thématiques majeures d'engagement d'Amundi ont été le salaire vital, les obligations vertes et

l'utilisation du plastique. Cet engagement a notamment consisté à :

- mener une action d'influence au travers de 943 entretiens avec des entreprises. Ces entretiens ont porté à 40 % sur des enjeux environnementaux, 35 % sur des sujets sociaux, et 25 % sur des problématiques de gouvernance ;
- utiliser les droits de vote lors de la participation à 3 492 Assemblées générales.

4.2 — EN INTÉGRANT LES ENJEUX ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Société Générale Assurances intègre les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement. Ils sont formellement pris en compte, au côté de la notation crédit et de la notation financière, pour orienter la sélection des titres, leur maintien en portefeuille ou leur exclusion.

À ce titre, Société Générale Assurances :

- exclut tous les nouveaux investissements pour les émetteurs ayant une notation ESG inférieure ou égale à F⁽³⁾ ;
- étudie au cas par cas tous les investissements pour les émetteurs ayant une notation égale à E.

Des politiques de surveillance, d'exclusion ou sectorielles sont également mises en œuvre à l'échelle du groupe Société Générale et de Société Générale Assurances :

- liste de surveillance de projets, entreprises ou secteurs faisant l'objet de critiques pour des raisons environnementales ou sociales ;
- liste d'exclusion des entreprises du secteur de la défense impliquées dans les armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes nucléaires, armes biologiques et chimiques, munitions à uranium appauvri) ;
- politiques couvrant les secteurs d'activité sensibles et la biodiversité.

4.2.1 RENFORCEMENT DES EXCLUSIONS EN 2019

En 2019, ces politiques ont encore été renforcées, notamment en ce qui concerne le charbon thermique et le secteur du tabac.

Renforcement de l'exclusion du charbon thermique

Dans le cadre du désengagement progressif du secteur du charbon thermique, les critères d'exclusion ont été renforcés en 2019. Société Générale Assurances exclut désormais de ses investissements les entreprises :

- dont le chiffre d'affaires est à plus de 10 % lié à l'extraction de charbon thermique ;
- qui sont dans le secteur énergétique et dont plus de 30 % de la production d'électricité provient du charbon.

La mise en place de ces critères renforcés a conduit à céder plus de **290 M€** d'actifs en 2019.

Par ailleurs, Société Générale Assurances exclut de ses investissements les entreprises **qui développent de nouveaux projets charbon thermique.**

Désengagement du secteur du tabac

Depuis 2018, tous les nouveaux investissements liés au secteur du tabac sont exclus. En 2019, les titres en portefeuille (détenus en direct) liés au secteur ont été désinvestis : au total près de **130 M€** ont été cédés.

4.2.2 ÉVALUATION ANNUELLE DU PORTEFEUILLE SELON LES CRITÈRES ESG

Société Générale Assurances évalue annuellement son portefeuille d'actifs selon des critères ESG. L'évaluation a été confiée à la société Amundi, principal gestionnaire d'actifs de Société Générale Assurances, sur la base des méthodes qu'elle a développées⁽¹⁾.

Périmètre de couverture de l'analyse

L'évaluation ESG porte sur les actifs de Société Générale Assurances en France⁽²⁾ (hors unités de compte, immobilier et fonds gérés directement par Société Générale Assurances). Depuis 2017, l'analyse inclut les émetteurs souverains.

Au 31/12/2019, le montant analysé s'élève à **87,3 Md €**, supérieur à celui de 2018 (83,7 Md €). Le taux de couverture de l'analyse ESG est de **93 %** (équivalent à celui de 2018), certains actifs n'ayant pu être évalués précisément du fait de l'absence de données ESG.

(1) Méthodologie détaillée en annexes.

(2) Sociétés Sogécap, Antarius, Sogessur et Oradéa Vie.

(3) Benchmark : 90 % BofA ML Euro Broad Market, 6 % MSCI EMU, 4 % CAC 40.

(4) Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

Couverture de l'analyse ESG (en M€)

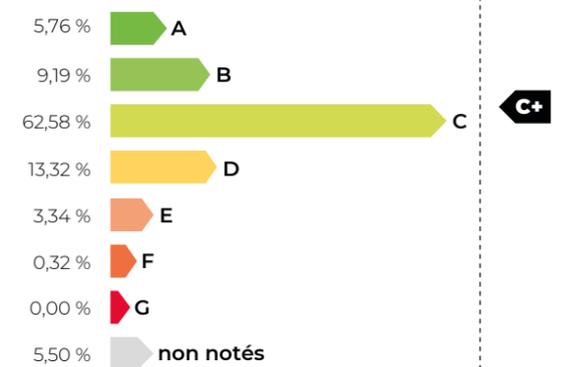
Nombre d'émetteurs	771
Montant total des encours	87 339
Montant des encours notés ESG	81 407
% du portefeuille noté ESG	93,21 %

Note moyenne du portefeuille d'actifs

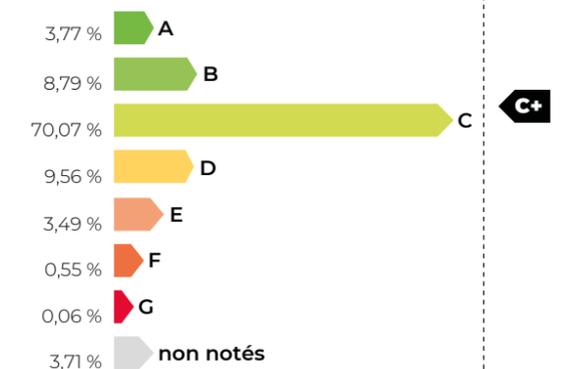
La méthode d'évaluation ESG repose sur une notation allant de A à G (les actifs A étant les mieux notés et ceux notés G les moins bien notés). L'objectif que s'est fixé Société Générale Assurances est d'être au moins aussi bien notée que l'indice benchmark⁽³⁾, et de se positionner au moins au niveau **C+**.

Fin 2019, la note ESG moyenne du portefeuille⁽⁴⁾ **s'établit à C+** (identique à celle de 2018), en phase avec son indice benchmark.

NOTE ESG MOYENNE DU PORTEFEUILLE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES



NOTE ESG MOYENNE DU BENCHMARK



(1) Certifications BREEAM, BBC, HQE, EFFINERGIE, LEED, ou DGNB

(2) Coopérative d'urbanisme transitoire proposant la mise à disposition d'espaces urbains vacants au bénéfice d'acteurs culturels, associatifs et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire - <https://www.plateau-urbain.com/>

(3) La méthode d'évaluation ESG repose sur une notation allant de A à G (les actifs A étant les mieux notés et ceux notés G les moins bien notés).

Cette note ESG moyenne se décompose comme suit :

NOTE GLOBALE : C+

- Environnement : C+
- Social : C
- Gouvernance : C+

La notation du portefeuille reste stable par rapport à 2018. En effet, les émetteurs les mieux notés, en catégorie A, représentent 5,76 % des actifs notés (contre 5,80 % en 2018). Ceux classés F et G représentent 0,32 %, en légère baisse par rapport à 2018 (0,41 %). Enfin, 77,53 % des actifs notés ont une note comprise entre A et C (contre 80 % en 2018).

4.3 — EN MESURANT L'EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE D'ACTIFS

4.3.1 MÉTHODOLOGIE ET PÉRIMÈTRE DE COUVERTURE DE L'ANALYSE

Méthodologie

Parmi les différents indicateurs utilisés pour évaluer les émissions de carbone d'un portefeuille, Société Générale Assurances a fait le choix de retenir celui mesurant les émissions en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros investis. Il reflète les émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille, et son positionnement par rapport à l'indice retenu pour le benchmark⁽¹⁾.

L'objectif que s'est fixé Société Générale Assurances pour 2019 est de **réduire ses émissions carbone⁽²⁾** par rapport à 2018 (pour les émetteurs privés et publics) et d'avoir une empreinte inférieure à l'indice benchmark.

Périmètre de couverture de l'analyse

L'évaluation carbone du portefeuille d'actifs a également été confiée à la société Amundi. L'évaluation carbone porte sur les actifs de Société Générale Assurances en France⁽³⁾ (hors unités de compte, immobilier et fonds gérés directement par Société Générale Assurances). Depuis 2017, l'analyse inclut également les émetteurs souverains et quasi-souverains⁽⁴⁾.

Le pourcentage du portefeuille d'actifs couvert augmente par rapport à 2018 (80,64 % contre 76,79 % en 2018). À noter : les émetteurs supranationaux⁽⁵⁾ ne disposent pas de données CO₂ et sont ainsi non notables.

Périmètre de la notation carbone (en M€)

Montant total des encours analysés	87 338
Montant total des encours notables	73 088
<i>dont encours émetteurs privés</i>	39 012
<i>dont encours émetteurs publics⁽⁶⁾</i>	34 076
Montant des encours notés	67 206
<i>dont encours émetteurs privés</i>	33 130
<i>dont encours émetteurs publics</i>	34 076
% du portefeuille noté carbone	76,94 %
% du portefeuille noté / notable	91,95 %

4.3.2 ÉVALUATION CARBONE DU PORTEFEUILLE

Empreinte carbone des émetteurs privés

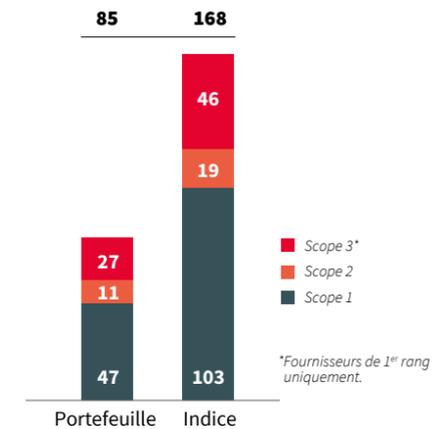
Du fait des actions réalisées en 2019, et notamment du renforcement de la politique d'exclusion du charbon thermique ayant conduit à désinvestir plus de 290 M€ d'actifs au cours de l'année, **l'empreinte carbone des émetteurs privés baisse significativement en 2019, passant à 85,8 tCO₂/M€ investis (contre 119,4 tCO₂/M€ investis en 2018), soit une baisse de 28,15 %**. Cette baisse s'élève à 34,5 % depuis 2017.

Elle est sensiblement inférieure à celle de l'indice de référence⁽¹⁾, qui baisse lui-même de 16 % sur la période, **et n'en représente que 51 %**. Cette situation s'explique

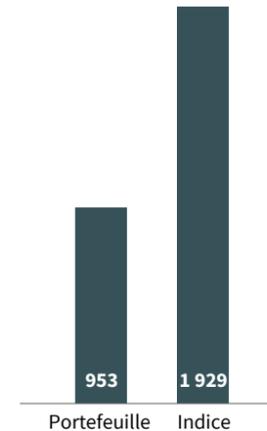
par la forte représentation dans le portefeuille de Société Générale Assurances de secteurs moins émetteurs de CO₂ par rapport à l'indice de référence, et notamment du secteur des services financiers.

De même, la mesure des réserves carbone⁽²⁾ est inférieure à l'indice de référence. Cet indicateur concerne les entreprises ayant des réserves physiques en charbon, pétrole et gaz (appartenant notamment aux secteurs pétrolier, gazier et minier), peu représentées dans le portefeuille de Société Générale Assurances (pourcentage des émetteurs notés par rapport au total des émetteurs : 1,6 %).

ÉMISSIONS CARBONE DES ÉMETTEURS PRIVÉS (tCO₂/M€)



RÉSERVES CARBONE DES ÉMETTEURS PRIVÉS (tCO₂/M€)



Empreinte carbone des émetteurs publics

L'empreinte carbone des émetteurs publics est estimée à **87,9 tCO₂/M€** (quasi-identique à 2018).

ÉMISSIONS CARBONE DES ÉMETTEURS PUBLICS (tCO₂/M€)



La prépondérance de la dette souveraine française dans le portefeuille permet de limiter l'empreinte carbone des émetteurs publics et de se comparer favorablement à l'indice de référence (111 tCO₂/M€ investis pour l'indice de référence).

(1) Cf. méthodologie en annexes.

(2) Émissions en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros investis.

(3) Sociétés Sogécap, Antarius, Sogessur et Oradéa Vie.

(4) Entreprises qui sont contrôlées directement ou indirectement par un État.

(5) Par exemple : Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

(6) Émetteurs souverains et quasi-souverains, hors émetteurs supranationaux qui ne disposent pas de données CO₂ et sont ainsi non notables.

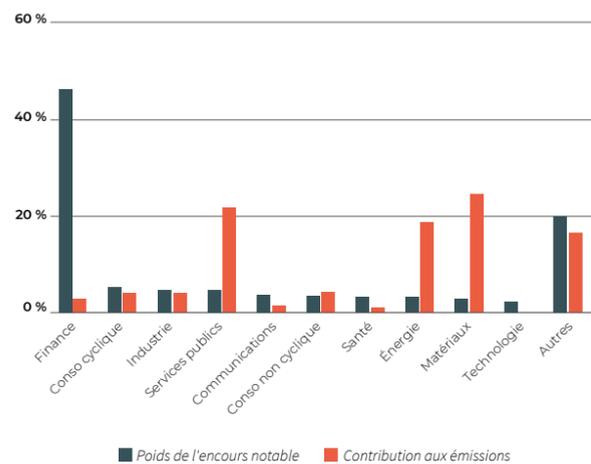
(1) Indicateur de référence (part des émetteurs privés) : 90 % BofA ML Euro Broad Market, 6 % MSCI EMU, 4 % CAC 40.

(2) Indicateur permettant d'évaluer les émissions potentielles, résultant de la combustion des réserves fossiles, induites par l'investissement dans un portefeuille.

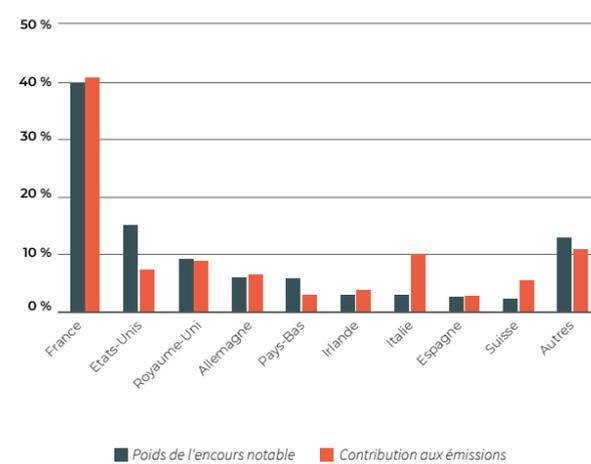
Contribution sectorielle et géographique aux émissions carbone⁽¹⁾

La comparaison du poids de chaque secteur d'activité et de chaque pays à leur contribution aux émissions carbone du portefeuille est présentée ci-après.

CONTRIBUTION SECTORIELLE AUX ÉMISSIONS CARBONE



CONTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE AUX ÉMISSIONS CARBONE



4.3.3 ALIGNEMENT DE LA TEMPÉRATURE DU PORTEFEUILLE D'ACTIFS AVEC LES OBJECTIFS DES ACCORDS DE PARIS

Des travaux sont en cours à l'échelle du groupe Société Générale afin de définir une méthodologie permettant d'évaluer la température du portefeuille de Société Générale Assurances et de suivre son évolution.

Une première étude partielle du portefeuille de Société Générale Assurances⁽²⁾ a été réalisée en 2019

par 2° Degrees Investing Initiative selon le modèle PACTA (*Paris Agreement Capital Transition Assessment*)⁽³⁾ dans le cadre d'un groupe de travail au sein de la Fédération Française de l'Assurance.

(1) La contribution sectorielle et géographique aux émissions carbone concerne les émetteurs privés.

(2) 8,68 Md € couverts par l'analyse.

(3) <https://2degrees-investing.org/pacta/>. L'objectif de cette étude était de fournir une analyse du portefeuille par rapport à une transition économique compatible avec une limitation du réchauffement climatique à 2° C au-dessus des niveaux préindustriels, ainsi qu'une comparaison avec un groupe de pairs. L'analyse se concentre sur les secteurs liés au climat : les combustibles fossiles, l'électricité et l'automobile, et couvre deux classes d'actifs : les actions cotées et les obligations d'entreprises.

5—ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

SPÉCIAL COVID-19

5.1—EN PROTÉGEANT LES COLLABORATEURS

Face aux mesures de confinement liées à la COVID-19, Société Générale Assurances s'est très rapidement adaptée pour répondre à ses devoirs de sécurité sanitaire et de continuité d'activité.

L'entreprise a basculé en quelques jours dans un mode de travail massivement à distance : dès fin mars 2020, 96 % des collaborateurs en France et 72 % des collaborateurs à l'étranger travaillaient à distance. Pour les accompagner, l'entreprise a organisé plusieurs conférences virtuelles sur les thématiques du management à distance, de la communication ou de la parentalité. Ces ateliers ont rassemblé 559 participants.

Par ailleurs, toutes les mesures pour assurer la sécurité des équipes dont la présence sur site restait indispensable ont été prises (fourniture de masques, dont le port est obligatoire dans les locaux ; mise à disposition de gel hydroalcoolique ; mise en place de règles de distanciation ; nettoyage des points de contact des parties communes plusieurs fois par jour).

Chaque collaborateur a également pu bénéficier d'un dispositif d'accompagnement psychologique et médical

et d'un appui managérial renforcé pour garder le lien, et notamment :

- d'un accès direct gratuit, via la complémentaire santé dont bénéficient les collaborateurs, au service de télémédecine « Médecin Direct » ;
- de la mise en place d'un dispositif d'accompagnement psychologique permettant d'échanger avec un psychologue par téléphone, dans la plus stricte confidentialité ;
- de la mise à disposition d'un service de médecine du travail, accessible par l'ensemble des collaborateurs du groupe Société Générale, afin de poser toutes les questions relatives à l'épidémie et à ses répercussions sur l'environnement et l'activité professionnelle.

Enfin, Société Générale Assurances s'est engagée à garantir les salaires de tous ses collaborateurs, en France et à l'international, pendant la durée de la crise et à ne pas avoir recours au dispositif de chômage partiel ni aux mécanismes de report de charges sociales et fiscales en France. Un dialogue social étroit a été maintenu avec les partenaires sociaux.

5.2—EN ACCOMPAGNANT ET EN DÉVELOPPANT LES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS

Société Générale Assurances accompagne ses 2 900 collaborateurs en France et à l'international dans le développement de leurs compétences et de leur employabilité via la formation, l'apprentissage et l'élaboration de parcours professionnels pertinents.

5.2.1 DES DISPOSITIFS DE RECRUTEMENT ET DE FORMATION EFFICACES

En 2019, 389 collaborateurs ont été recrutés en CDI en France (contre 400 en 2018 et 402 en 2017). Ces collaborateurs bénéficient d'un dispositif d'accompagnement modulable en fonction de leur activité (plan d'intégration individualisé, séminaire d'intégration, formations).

Par ailleurs, un programme de **cooptation solidaire** a été lancé fin 2019 en France, permettant aux collaborateurs de participer au processus de recrutement tout en soutenant une des associations solidaires partenaires de Société Générale Assurances : pour chaque recrutement issu d'une cooptation, une prime est reversée à l'une des associations.

Société Générale Assurances s'attache à permettre aux collaborateurs d'être acteurs de leur développement en mettant à leur disposition des outils simples et accessibles. Ils ont ainsi accès à un espace dédié sur l'intranet, regroupant l'accès aux sites d'e-learning et aux MOOC en libre accès. Les collaborateurs peuvent suivre ces formations librement, choisir les modules qui les intéressent et avancer au rythme qui leur convient.

En 2019, plusieurs plateformes ont été proposées en libre accès aux collaborateurs : Vodeclic (formations bureautiques), Gofluent (formations langues), Coursera (formations certifiantes) et Coopacademy (contenus courts et pédagogiques).

Le recul du nombre d'heures moyen de formation par collaborateur s'explique notamment par l'augmentation des formations en e-learning, d'une durée généralement plus courte que les formations présentielles.

Chiffres clés de la formation (périmètre France)	2017	2018	2019	Évolution par rapport à 2017
■ Nombre total d'heures de formation	60 605 h	66 404 h	67 264 h	+11,0 %
■ Nombre de collaborateurs formés	1 252	1 407	1 522	+21,6 %
■ Taux d'accès à la formation	67 %	74 %	80 %	+19,4 %
■ Nombre d'heures moyen par collaborateur formé ⁽¹⁾	48,4 h	47,2 h	44,2 h	-8,7 %
■ Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation continue (hors coûts salariaux)	1,19 %	1 %	1,21 %	+1,7 %
■ Contrats en alternance signés	95	70	101	+6,3 %

5.2.2 DES NOUVEAUX MODES DE TRAVAIL STIMULANT L'INITIATIVE, LA COLLABORATION ET L'INNOVATION

Société Générale Assurances met en place une culture valorisant l'initiative personnelle et l'innovation, notamment au travers des actions suivantes :

- en 2019, Société Générale Assurances a lancé le programme « Rocket ». « Rocket » est un programme de recueil d'initiatives de développements proposées par des collaborateurs. Cette démarche permet de diffuser une culture d'innovation et d'entrepreneuriat au sein de nos équipes. Rocket a mobilisé 130 collaborateurs, qui ont participé à 12 ateliers découverte. 15 projets ont été déposés ;
- par ailleurs, l'entreprise organise des semaines thématiques (« Week@lequartier ») au cours desquelles des conférences sont proposées aux collaborateurs. En 2019, 4 semaines thématiques ont été organisées, permettant à 550 collaborateurs de s'informer sur les thématiques en lien avec l'innovation et les nouvelles méthodes de travail (travail en mode agile, suivi de projet en management visuel, adoption d'une démarche centrée utilisateur, « pitch » d'une idée...) ;
- pour sa 2^e année, la communauté interne d'innovation « I-Link » a réuni 117 collaborateurs volontaires autour

de l'innovation. Ces « I-linkers » participent à des tests de nouveaux produits, des conférences, des projets, et contribuent par leurs actions à la diffusion d'une culture d'innovation et de transformation ;

- enfin, une étape importante dans la démarche de transformation agile de Société Générale Assurances a été franchie en 2019 avec le lancement de la première « tribu » agile. Cette tribu est composée de trois types d'équipes :
 - ~ une « *Business Team* » qui alimente les « *Feature Teams* » en projets à mettre en œuvre et à développer,
 - ~ des « *Feature Teams* », qui répondent aux enjeux métiers en développant les solutions nécessaires,
 - ~ des « équipes transverses », qui apportent ponctuellement une expertise aux « *Feature Teams* » sur des sujets *ad hoc* ou à des étapes clés de leurs travaux, tout en assurant la cohérence des pratiques de la tribu avec celles de l'entreprise.

L'organisation en tribu permet de répondre de manière pragmatique et innovante aux différents enjeux et de développer la transversalité entre les membres de la tribu.

(1) Formations en présentiel, hors e-learning.

5.3— EN PRIVILÉGIANT LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Dialogue avec les collaborateurs

Une enquête d'évaluation sur les conditions de vie au travail a été réalisée en 2019 auprès de l'ensemble des collaborateurs de Société Générale Assurances en France et à l'étranger. Cette enquête, anonyme, permet de mesurer l'engagement des collaborateurs, les conditions de vie au travail et le rapport au management, l'éthique et enfin le bien-être au travail. 81 % des collaborateurs sollicités ont répondu à l'enquête.

Les résultats de cette enquête font apparaître un engagement élevé des collaborateurs. De nombreuses sources de satisfaction ont ainsi été identifiées, ainsi que quelques pistes d'amélioration.

Démarche interne de transformation culturelle

Pour accompagner son évolution, Société Générale Assurances a lancé en 2018 un programme de transformation culturelle. Ces travaux se sont poursuivis en 2019 dans une démarche favorisant le dialogue et la participation. Plus de 300 collaborateurs ont ainsi été mobilisés pour identifier les éléments de la culture de Société Générale Assurances : ses singularités, ses points d'appui, et ceux à développer afin d'accompagner sa stratégie.

Déploiement du télétravail

À fin 2019, près de 750 collaborateurs bénéficiaient du télétravail (+50 % par rapport à 2018) selon des modalités propres à leur activité (1 à 2 jours par semaine), soit 39 % des collaborateurs en France. Ce dispositif sera progressivement élargi.

5.4— EN CRÉANT UNE CULTURE D'ENTREPRISE BASÉE SUR L'ÉTHIQUE ET L'INTÉGRITÉ

Société Générale Assurances prend des engagements déontologiques forts afin de nourrir la confiance de ses parties prenantes et en premier lieu celle de ses clients. L'entreprise a également pour objectif de mettre en place une culture d'entreprise fondée sur des valeurs fortes et une éthique irréprochable.

5.4.1 PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DES COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS

En 2019, Société Générale Assurances a mis en place un nouveau processus de prévention et de lutte contre les comportements inappropriés. Ce dispositif :

- réaffirme les valeurs et les engagements de l'entreprise en la matière ;
- précise les définitions et donne des exemples concrets ;
- encourage la mise en place d'actions de prévention, à travers des formations spécifiques, pour les personnes amenées à gérer ce type d'agissements, et d'actions de sensibilisation plus globales ;

- rappelle l'existence d'un dispositif d'alerte pour les collaborateurs qui s'estiment témoins ou victimes de tels agissements ;
- rappelle que les auteurs de tels agissements s'exposeront à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail.

Dans ce cadre, un dispositif d'alerte s'appuyant sur un outil accessible à tous via l'intranet et sur un processus dédié est désormais en place pour tous les collaborateurs. Des collaborateurs experts des Ressources Humaines ont également été formés. Des actions plus larges seront déployées en 2020.

5.4.2 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le risque de corruption, intrinsèquement faible pour Société Générale Assurances compte tenu de son activité d'assureur et de son modèle intermédié, est géré par la mise en œuvre du dispositif anticorruption Loi Sapin 2.

La mise en œuvre des 8 piliers⁽¹⁾ a été finalisée en 2019, que ce soit en France ou à l'international : formation en e-learning de l'ensemble du personnel et en présentiel des collaborateurs exposés, procédure d'alerte actualisée, réalisation des cartographies des risques de corruption et de conflits d'intérêts, mise en place d'un registre cadeaux/événements/repas et diffusion des instructions, renforcement du dispositif de contrôle permanent.

En 2019, aucun dysfonctionnement de conformité significatif n'a été constaté.

5.4.3 PROGRAMME DE SENSIBILISATION AU CODE DE CONDUITE INTERNE

En 2019, Société Générale Assurances a poursuivi le déploiement du programme « Culture et Conduite » visant à ancrer une culture de responsabilité et à appliquer les normes les plus exigeantes du secteur assurantiel en matière de contrôle interne et de conformité. 2 595 collaborateurs ont ainsi été formés au Code de conduite en 2019 via un module de formation distancielle.

Un Code de conduite fiscale, qui décrit les principes et le cadre général qui guident l'entreprise en ce qui concerne aussi bien sa fiscalité propre que celle applicable à ses clients, est également mis à disposition des collaborateurs.

5.4.4 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le développement rapide de nouvelles technologies offre aux assureurs des opportunités de proposer des produits et des services personnalisés, mais l'augmentation du volume de données créées par cette utilisation rend nécessaire une protection efficace des données personnelles des assurés et des salariés.

Dès 2017, Société Générale Assurances a initié, en France comme à l'international, un programme afin de se conformer au Règlement Général sur la Protection des

Données (RGPD). Plusieurs actions ont ainsi été menées, notamment :

- la nomination d'un délégué à la protection des données, chargé de s'assurer du respect de la réglementation dans l'ensemble des entités du Groupe ;
- la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise (formations distancielles, formations présentielles et communications périodiques sur la protection des données personnelles) ;
- l'élaboration d'une politique sur la protection des données personnelles ;
- la cartographie de l'ensemble des traitements réalisés et leur retranscription dans le Registre des traitements du Groupe ;
- la mise à jour des mentions d'information présentes dans la documentation contractuelle et sur les sites internet du Groupe ;
- l'intégration de la protection des données personnelles dans l'ensemble des processus décisionnels du Groupe (des études d'impact sur la vie privée des traitements sont réalisées sur les traitements actuels et futurs, intégration dans les Comités Nouveaux Produits, etc.) ;
- la mise en place de procédures et d'un formulaire de contact pour la réponse aux demandes de droits des assurés et des salariés.

En 2019, aucun dysfonctionnement de conformité significatif n'a été constaté.

5.4.5 PROTECTION DU SYSTÈME D'INFORMATION ET LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ

Société Générale Assurances a défini un schéma directeur de sécurité du système d'information qui décrit sa stratégie globale en la matière et permet de piloter les risques associés. Ce schéma, décliné selon plusieurs axes, permet notamment d'assurer la protection des infrastructures et des applications sensibles, la sécurité des données sensibles, la détection des anomalies et la sensibilisation des utilisateurs.

Ce pilotage est complété par un exercice de cartographie des risques annuel, un contrôle des accès aux applications sensibles et un suivi en continu des incidents.

En 2019, aucun incident significatif n'a été relevé.

6—ANNEXES

6.1—TABLEAU DE CORRESPONDANCE TCFD

Le tableau de correspondance ci-dessous permet de retrouver les différents éléments de la TCFD.

RECOMMANDATIONS DE LA TCFD	CHAPITRES
Gouvernance <ul style="list-style-type: none"> ■ Supervision du Conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au changement climatique ■ Rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au changement climatique 	1. Gouvernance et stratégie RSE de Société Générale Assurances
Stratégie <ul style="list-style-type: none"> ■ Risques et opportunités liés au changement climatique identifiés à court, moyen et long terme ■ Impacts de ces risques et opportunités sur l'organisation, la stratégie et la planification financière ■ Impact potentiel de différents scénarios, dont le scénario 2° C, sur l'organisation, la stratégie et la planification financière 	2.3 Principaux risques extra-financiers de Société Générale Assurances 4. Être un investisseur responsable
Gestion des risques <ul style="list-style-type: none"> ■ Méthodes employées pour identifier et gérer les risques climatiques ■ Processus de gestion des risques climatiques et intégration dans le processus global de gestion des risques 	1.1 Gouvernance 2.3. Principaux risques extra-financiers de Société Générale Assurances 4. Être un investisseur responsable
Indicateurs et objectifs <ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités liés au changement climatique dans le cadre de la stratégie et de la gestion des risques 	2.3 Principaux risques extra-financiers de Société Générale Assurances 3.1 En réduisant les émissions de CO₂ 4. Être un investisseur responsable 5. Être un employeur responsable

(1) Code de conduite, système de dénonciation des abus, cartographie des risques, procédures d'évaluation, contrôles comptables, formation pour les personnels exposés, sanctions disciplinaires et procédures de contrôle interne.

6.2 — CONSOMMATIONS DE RESSOURCES ET ÉMISSIONS DE CARBONE : NOTE MÉTHODOLOGIQUE ET PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Pour les consommations de ressources et émissions de carbone pour compte propre, le présent rapport couvre le périmètre suivant :

- pour la France : Sogécap, Antarius, Sogessur et Oradéa Vie ;
- pour l'international :
 - ~ 5 filiales consolidées : la Marocaine Vie (Maroc), Komerční Pojistovna (République tchèque), Sogelife (Luxembourg), Société Générale Strakhovanie Zhizni LLC et Société Générale Strakhovanie CSJC (Russie) ;
 - ~ BRD Fond de Pensii et BRD Asigurari de Viata (Roumanie).

Sont exclues du périmètre de reporting la filiale Sogelife Bulgaria (Bulgarie), dont la cession a été finalisée en janvier 2019, ainsi que les succursales suivantes :

- Société Générale Assurances Allemagne ;
- Société Générale Assurances Italie ;
- Société Générale Assurances Pologne ;
- Société Générale Assurances Roumanie⁽¹⁾.

Les entités du périmètre de reporting représentaient fin 2019 plus de 98 % du chiffre d'affaires de Société Générale Assurances.

Les données environnementales, sociales et RH sont saisies dans l'outil « Planethic Reporting », agrégeant les informations de l'ensemble des entités du groupe Société Générale. La majorité des indicateurs RH et environnementaux présentés dans ce rapport sont calculés selon le référentiel groupe Société Générale.

Les facteurs d'émissions retenus sont soit issus de la base carbone, soit issus de la méthodologie utilisée par le groupe Société Générale et basée sur le GHG Protocol (notamment lorsque les facteurs d'émissions ne sont pas dans la base carbone ou que ceux utilisés par le groupe Société Générale sont plus précis, comme, par exemple, pour le facteur d'émissions du papier).

Pour la tour D2 à la Défense (France), les consommations d'énergie sont calculées sur les espaces privatifs occupés par Société Générale Assurances, hors parties communes.

Pour les données 2019, la période de référence retenue pour les données environnementales (relevé des consommations de ressources et émissions de CO₂) va du 01/10/2018 au 30/09/2019 (sauf indication contraire), pour les données RH du 01/01 au 31/12/2019.

tableaux présentés ci-après sont établis sur des données au 31 décembre 2019 et sur la base d'informations fournies par Amundi AM, sauf mention contraire.

6.3 — MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION ESG ET CARBONE DES ACTIFS

Société Générale Assurances a confié à Amundi l'évaluation ESG et carbone de la quasi-totalité de son portefeuille d'actifs depuis janvier 2017, s'appuyant sur son expertise méthodologique. Les illustrations, graphes et

6.3.1 MÉTHODOLOGIE DE NOTATION ESG DU PORTEFEUILLE

L'approche méthodologique distingue les émetteurs privés (entreprises) des États.

Analyse ESG des entreprises

L'analyse ESG des entreprises repose sur un modèle propriétaire développé par Amundi. Il vise à étudier les entreprises sur les angles Environnemental, Social et de Gouvernance.

L'analyse s'appuie sur des textes à portée universelle tels que le Pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la gouvernance d'entreprise, l'Organisation Internationale du Travail (OIT), etc.

La méthodologie d'analyse est fondée sur une approche Best-in-Class qui consiste à noter les entreprises sur leurs pratiques ESG dans leurs secteurs respectifs. Amundi évalue ainsi l'exposition des entreprises aux risques et opportunités dans chacune des trois dimensions présentées ci-dessous, ainsi que la gestion de ces enjeux.

A. Dimension Environnementale

Cette analyse porte sur la manière dont une entreprise traite des questions environnementales sur les deux versants négatifs et positifs. Il s'agit d'analyser la capacité des entreprises à maîtriser leurs impacts directs et indirects sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité, mais aussi de juger la contribution d'une entreprise à la construction d'une écologie positive des territoires où elle s'inscrit.

B. Dimension Sociale

Il s'agit de mesurer la manière dont une entreprise élabore, en référence à des principes fondamentaux à valeur européenne et universelle, une stratégie pour développer son capital humain. Le « S » de l'ESG couvre deux notions distinctes : le social lié au capital humain de l'entreprise et le social lié aux droits humains en général.

C. Dimension Gouvernementale

Cette dimension vise à vérifier que le management de l'entreprise est en mesure d'organiser un processus collaboratif entre les différentes parties prenantes qui garantisse l'atteinte d'objectifs de long terme (et donc la valeur de l'entreprise dans la durée). Elle permet d'analyser comment une entreprise intègre l'ensemble des parties prenantes à son modèle de développement : ses actionnaires mais aussi ses salariés, ses clients, ses fournisseurs, les communautés locales et l'environnement.

La méthodologie d'analyse est fondée sur un référentiel de 37 critères dont 16 sont génériques, c'est-à-dire communs à l'ensemble des secteurs, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de différents secteurs.

Exemples de critères environnementaux sous revue :

- Critères génériques
 - ~ Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre
 - ~ Eau
 - ~ Biodiversité, pollution et déchets
- Critères spécifiques
 - ~ Voiture verte (Automobile)
 - ~ Chimie verte (Chimie)
 - ~ Recyclage du papier (Papier & Forêts)

Exemples de critères de la dimension sociale :

- Critères génériques
 - ~ Conditions de travail et non-discrimination
 - ~ Santé & sécurité
 - ~ Relations sociales
 - ~ Relations clients / fournisseurs
 - ~ Responsabilité produits
 - ~ Communautés locales et droits de l'Homme
- Critères spécifiques
 - ~ Bioéthique (Pharmacie)
 - ~ Accès au médicament (Pharmacie)
 - ~ Sécurité des médicaments (Pharmacie)
 - ~ Sécurité des véhicules (Automobile)

Exemples de critères de la dimension de Gouvernance (critères génériques uniquement) :

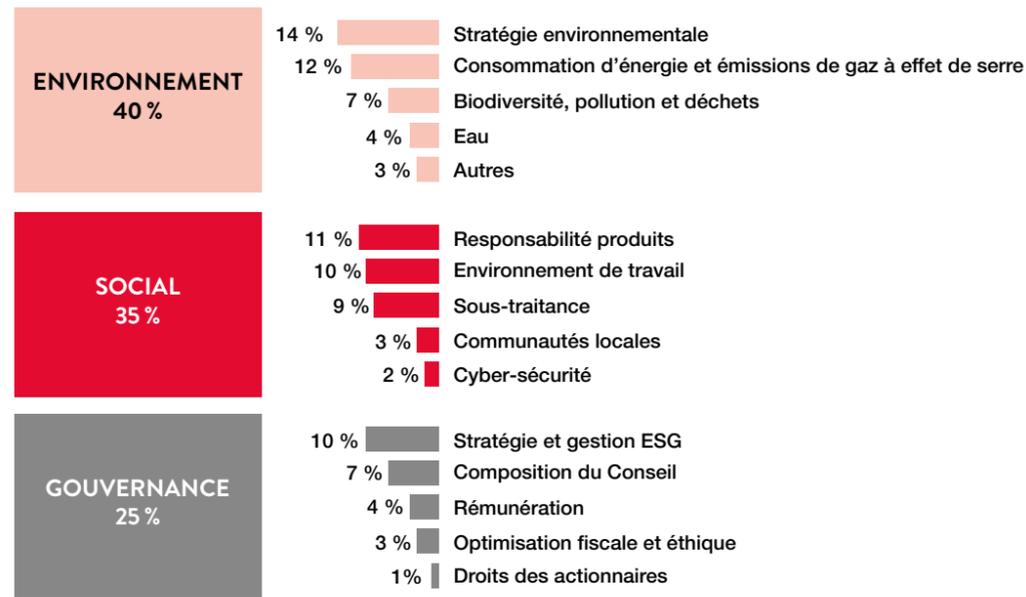
- Indépendance du Conseil d'administration
- Audit et contrôle
- Rémunération
- Droits des actionnaires
- Déontologie
- Stratégie ESG
- Pratiques fiscales

Afin de noter plus de 8 000 émetteurs dans le monde, la note ESG d'Amundi repose, dans une première étape, sur un consensus entre les analyses de fournisseurs de données extra-financières.

Cette analyse, qui combine approche quantitative et qualitative, est enrichie par un engagement continu qui se matérialise par des contacts établis avec un panel d'entreprises afin de traiter plus de 900 sujets par an.

(1) Succursale créée en 2018. Lancement de l'activité en 2019.

SUJETS ABORDÉS PAR CRITÈRE EN 2019 DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT CONTINU D'AMUNDI :

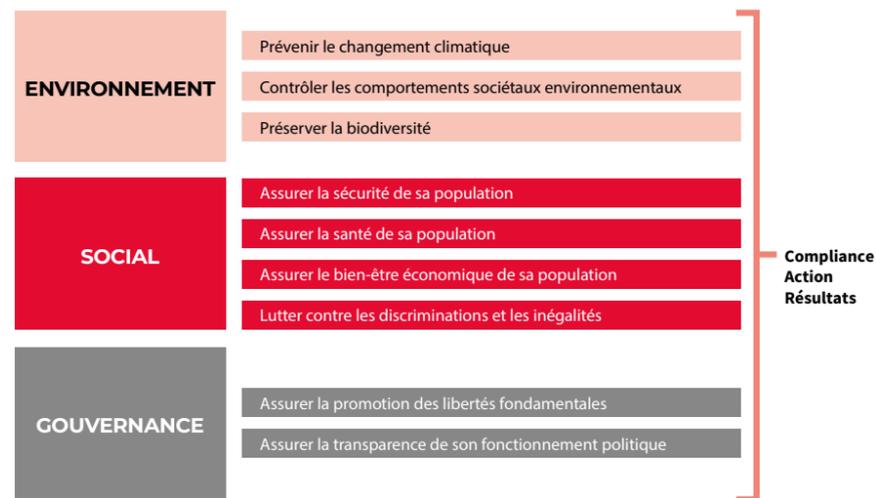


Analyse ESG des États

L'analyse ESG des États couvre une centaine de critères et évalue plus de 60 pays. La méthodologie a pour but de mesurer et de comparer les niveaux d'intégration des enjeux ESG dans les systèmes institutionnels et les

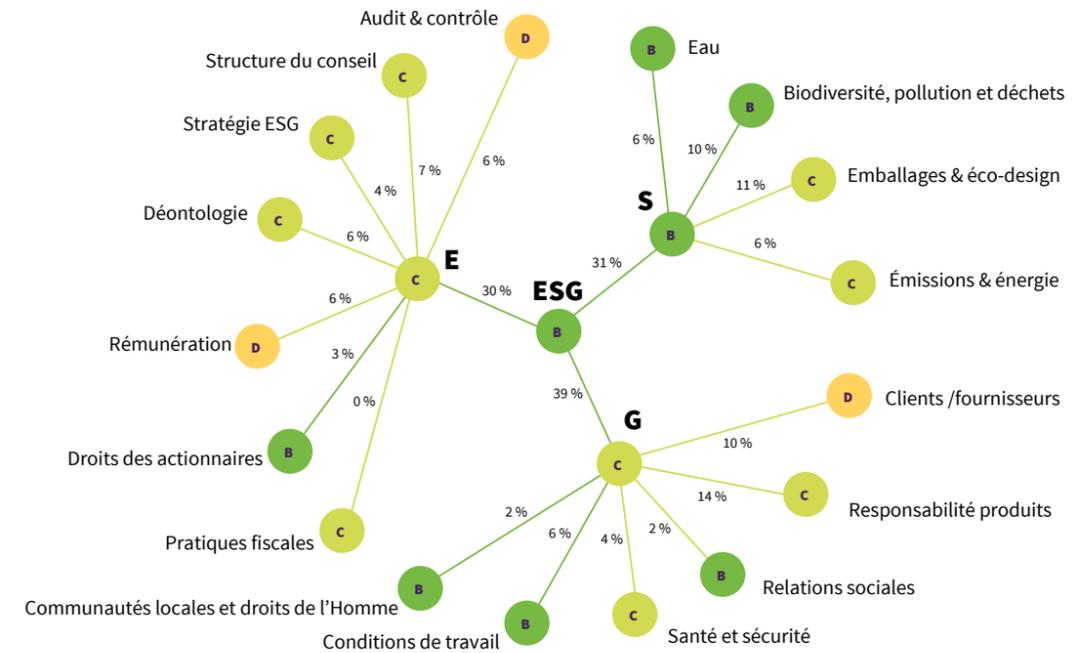
politiques publiques des États. Elle repose sur des sources de données publiques, notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Le référentiel d'analyse compte 9 enjeux : 3 pour l'Environnement, 4 pour le Social et 2 pour la Gouvernance. Ces derniers sont analysés sous 3 angles : Compliance, Action et Résultats, tels que présentés ci-dessous :



Synthèse de l'analyse ESG

Pour chaque entreprise, le résultat des analyses quantitative et qualitative menant à l'évaluation des différentes composantes E, S et G est illustré sous forme graphique :

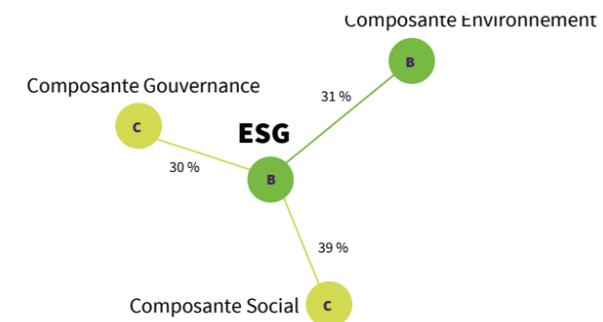


Source Amundi Outil SRI. Exemple donné à titre d'illustration

Chaque évaluation de critère résulte de la combinaison de données provenant d'agences de notation extra-financière telles que Vigeo Eiris, MSCI, Sustainalytics et de la pondération propre à chaque secteur, définie par les analystes ESG d'Amundi.

Ainsi, la note globale C de la composante Gouvernance repose sur des critères relatifs à la déontologie, aux droits des actionnaires, à la stratégie ESG, à la politique de rémunération, à la structure du Conseil d'administration, à l'audit et au contrôle.

La note C de la composante Gouvernance, associée avec la note B de l'Environnement et la note C de la composante Social, détermine la note ESG finale de B.

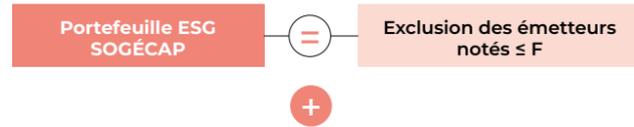


Source Amundi Outil SRI. Exemple donné à titre d'illustration

Prise en compte de la note ESG dans le processus d'investissement

Le processus d'investissement se déroule en 3 étapes :

1. Les émetteurs les moins bien notés au sein de leur secteur (notés ≤ F par Amundi) sont exclus du portefeuille



2. La note ESG du portefeuille doit être supérieure ou égale dans l'absolu à la note C+



3. En relatif, la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure ou égale à la note de son univers d'investissement ou de son indice de référence.



En vue d'établir un benchmark, Sogécap a constitué un indice de référence reflétant la structure d'investissement de son portefeuille d'actifs.

L'indice benchmark retenu par Sogécap est composé :

- pour 90 % de l'indice « BofA Merrill Lynch Euro Broad Market » ;
- pour 6 % de l'indice « MSCI » ;
- pour 4 % de l'indice « CAC 40 ».

Cet indice composite reflète la structure du portefeuille du groupe Sogécap, qui globalement se décompose ainsi :

- obligations : 85 % ;
- immobilier : 5 % ;
- actions européennes : 6 % ;
- actions françaises : 4 %.

Cet indice permet de le positionner par rapport à un portefeuille aux caractéristiques d'investissement comparables, et d'en faire le suivi dans le temps. Il est également utilisé pour la notation carbone.

6.3.2 MÉTHODOLOGIE AMUNDI DE NOTATION CARBONE D'UN PORTEFEUILLE D'ACTIFS

1. Caractéristiques des données utilisées

Les données sur les émissions carbone des entités privées (entreprises et établissements financiers) sont fournies par l'agence « Trucost » :

- les émissions annuelles des entreprises sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ (tCO₂) ;
- la méthodologie est basée sur le Greenhouse Gas Protocol, elle regroupe les 6 gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto, dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂.

Les gaz à effet de serre pris en compte incluent le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC), l'hexafluorure de soufre (CF₆). Les émissions de gaz

à effet de serre sont classifiées par le Greenhouse Gas Protocol en 3 catégories : les scopes 1, 2 et 3 :

- **scope 1** : ensemble des émissions directes induites par les ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise ;
- **scope 2** : ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur ;
- **scope 3** : ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, Amundi a fait le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions en amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

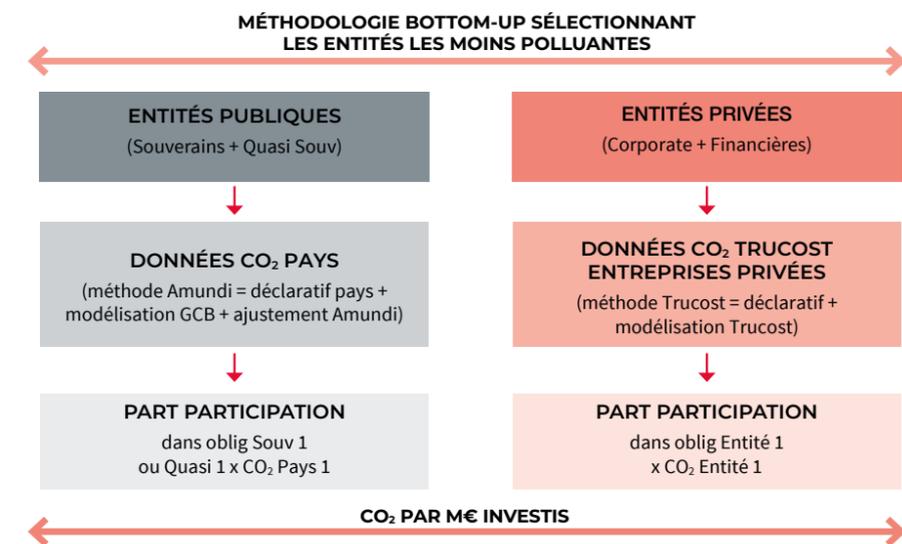
Les réserves carbone sont exprimées en émissions carbone potentielles grâce à la méthode du Potsdam Institute for Climate Impact Research.

Les réserves des différentes énergies fossiles sont converties en émissions potentielles en tenant compte de la valeur calorifique et de la teneur en carbone des différentes réserves.

2. Indicateurs de mesure des émissions de carbone d'un portefeuille

Parmi les différents indicateurs utilisés pour évaluer les émissions de carbone d'un portefeuille, Sogécap a fait le choix de retenir celui mesurant les émissions en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros investis. Il reflète les émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille, et son positionnement par rapport à l'indice retenu pour le benchmark.

SOMME CO₂ AFFECTÉE À UN TITRE DÉTENU DANS UN PORTEFEUILLE :



Aux stades actuels de la recherche sur le CO₂, le double comptage dans les données CO₂ des entités est inévitable et fréquent. Les données CO₂ pourront être modifiées en fonction de l'évolution des méthodologies d'estimation des entités et des techniques de modélisation des fournisseurs de données.

Dans le domaine de l'estimation des empreintes CO₂ d'un portefeuille, Amundi cherche en permanence à améliorer sa méthodologie, qui pourra donc évoluer.

L'indice benchmark retenu par Société Générale Assurances est le même que celui utilisé pour la notation ESG du portefeuille :

- pour 90 % de l'indice « BofA Merrill Lynch Euro Broad Market » ;
- pour 6 % de l'indice « MSCI » ;
- pour 4 % de l'indice « CAC 40 ».

6.4—LISTE DES ACCORDS COLLECTIFS SIGNÉS

ACCORDS SIGNÉS

- Accord relatif à la mise en place des institutions représentatives du personnel du 18 octobre 2019
- Protocole d'accord préélectoral 2019 du 18 octobre 2019
- Accord de mise en place du vote électronique pour les élections professionnelles

6.5—RAPPORT D'ASSURANCE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Sogecap

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur une sélection d'informations extra-financières

EY & Associés



EY & Associés
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Sogecap

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur une sélection d'informations extra-financières

A l'attention du Secrétaire Général,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant, et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur une sélection d'informations extra-financières relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019 détaillées en Annexe 1 (ci-après les « Informations »), que l'entité a choisi d'établir et de présenter dans son rapport de performance extra-financière.

Responsabilité de l'entité

Dans le cadre de cette démarche volontaire, il appartient à l'entité d'établir les Informations, conformément aux référentiels utilisés par l'entité (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le rapport de performance extra-financière.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient en réponse à la demande de l'entité, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur l'ensemble du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, et notamment sur le respect par l'entité des dispositions légales et réglementaires applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre février 2020 et juin 2020.

S.A.S. à capital variable
817 723 687 R.C.S. Nanterre
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Paris - Ile-de-France
Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la norme ISAE 3000¹ et aux normes professionnelles applicables en France.

- nous avons apprécié le caractère approprié des Référentiels au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives présentées en Annexe 1.
- Nous avons mis en œuvre sur les informations quantitatives :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de l'entité Sogecap France et couvrent entre 72 % et 96 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (72 % des effectifs, 96 % des actifs sous gestion hors unités de compte).
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble des informations extra-financières par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

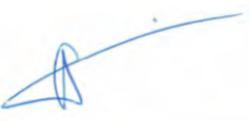
Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 1^{er} juillet 2020

Le vérificateur indépendant
EY & Associés


Caroline Delérable
Associée développement durable


Hassan Baaj
Associé

¹ Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information



Annexe 1 : informations vérifiées

Informations environnementales et métiers

Informations qualitatives (Actions ou résultats)	Informations quantitatives (Indicateurs clé de performance et taux de couverture)
<ul style="list-style-type: none"> - Les engagements de finance responsable - Le développement des investissements durables et verts - L'intégration ESG dans la politique d'investissement - Les offres de produits responsables - Les actions de mesure et d'amélioration de la satisfaction client 	<ul style="list-style-type: none"> - Montants des investissements « verts » du portefeuille d'actifs (Md €) - Consommation totale d'énergie par occupant (MWh) - Score NPS

Informations sociales

Informations qualitatives (Actions ou résultats)	Informations quantitatives (Indicateurs clé de performance et taux de couverture)
<ul style="list-style-type: none"> - Les dispositifs de formation - Les dispositifs de bien-être au travail - La prévention du harcèlement et des comportements inappropriés 	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'heures de formation moyen par salarié ayant suivi au moins une formation dans l'année

AVERTISSEMENT

Les graphiques et données sont extraits de reportings fournis par Amundi AM, basés sur les actifs compris dans les portefeuilles à fin décembre 2019. Les informations sont données à titre illustratif.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution. En conséquence, la responsabilité d'Amundi ne pourra être engagée sur la base de ces informations.

Toutes les marques et tous les logos sont indiqués à titre illustratif dans ce document et appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Informations réputées exactes au 31 décembre 2019.

Amundi Asset Management, société anonyme au capital de 1 086 262 605 euros - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP04000036 – Siège social : 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris – France – 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES

SIÈGE SOCIAL : Tour D2 – 17 bis place des Reflets
92919 Paris La Défense Cedex

Conception et réalisation : **Asziz**

Crédit photo : Gettyimages. Tous droits réservés ; DR

Impression : Ce document a été réalisé en France par l'Imprimerie Jean-Bernard, certifiée Imprim'Vert et sur un papier issu de forêts gérées durablement.

RENDEZ-VOUS SUR

 Société Générale Assurances  @SG_Assurances

www.assurances.societegenerale.com